



EDITORIAL :

Le congrès de notre Fédération Nationale s'est donc tenu à Montpellier, les 26, 27, 28, 29 Août 1986. Il convient de dire sans fard que ce fut un congrès difficile, dans une situation générale qui ne l'est pas moins. Nous ne sommes plus en 1982, 1983 par exemple où il suffisait de retracer le cadre des positions traditionnelles de la Libre Pensée, pour que celui-ci rencontre le sentiment unanime de l'adhésion. Il faut le dire, l'entrée en cohabitation depuis le 16 mars 1986 n'est pas une réalité qui ne toucherait pas la Libre Pensée; la cohabitation c'est la sommation faite à ceux et à celles qui veulent maintenir l'engagement de Vincennes, de bien vouloir courber l'échine devant la logique d'institutions réactionnaires qui ont réintroduit l'Eglise dans la vie publique.

Ainsi le Congrès a dénoncé, sur information de Roger Labrusse, les décisions du dernier colloque de la Ligue de l'enseignement proposant des structures de concertation à tous les niveaux avec les différentes églises pour discuter des problèmes d'éducation. Est-ce cette logique-là, que l'on voudrait au plus haut niveau de l'appareil de l'Etat voir reprises par la Libre Pensée? Même si nous sommes une petite organisation, il est clair

que dans le concert de ceux qui voudraient nous entraîner dans la débacle, on s'habitue de moins en moins à l'air de flûte que nous jouons. On voudrait nous voir plier.

Quels éléments positifs se dégagent de ce congrès?

Une discussion de fond sur l'apport essentiel que représente la loi républicaine de séparation des églises et de l'Etat au combat de la Libre Pensée, et plus généralement à la démocratie.

Une condamnation claire des Institutions de la Vème République que la Libre Pensée - et ce, malgré la cohabitation - dénonce, parce qu'elles ont réintroduit l'Eglise dans la vie publique, et porté gravement atteinte à la laïcité de l'Etat et de l'Ecole. Cette pierre angulaire permet à notre sens de réaborder la question de l'activité pratique des fédérations.

Dans deux ans ce sera le bicentenaire de la Révolution Française; le sale travail des faussaires de l'histoire a déjà commencé. La motion Berny-Barrois proposant une campagne de rédaction de "Cahiers de Doléances Laïques", fournit un cadre de regroupement et de l'élargissement de l'audience des fédérations départementales. Elle peut favoriser de relever et de rendre public les atteintes les plus flagrantes aux principes de laïcité des Institutions.

CONGRES FEDERAL

(Voir indications en page 2.)

A l'occasion de la venue du pape en France, le congrès national a appelé ses fédérations à organiser des manifestations départementales dont elles auront à définir la forme en fonction de leur implantation. Le fond c'est la loi de séparation. De ce point de vue une lettre aux élus du suffrage universel a été préparée leur demandant d'intervenir auprès du président de la République afin que le principe de la séparation soit respecté.

Une seule ombre au tableau cependant: pour la première fois les travaux de la Commission Laïcité n'ont pas fait l'objet d'un vote unanime du congrès. Les délégués qui ont initié cette proposition n'ont pas fondé cette démarche sur l'énoncé de principes contraires ou différents de ceux contenus dans la motion laïque. Il y a donc eu manoeuvre pour marquer une opposition sans que cette opposition ne nous ait clairement montré ses passeports. C'est irrecevable à la Libre Pensée. Il a fallu le sang froid de notre ami Roger Labrusse pour proposer une motion reconstituant l'Unité de la Libre Pensée en rappelant que cette dernière restait fidèle à ses prises de position antérieures, notamment "L'Appel aux Citoyens"

Robert DUGUET.

CONGRES FEDERAL

MERCREDI 8 OCTOBRE 1986 A 20H30
A LA BOURSE DU TRAVAIL DE MASSY

Ordre du Jour:

- 1) Compte Rendu du Congrès National
- 2) Programme d'Activité de l'année (Conférences, banquet, constitution de sections)
- 3) Plan de financement fédéral.

PROPOSITION LABRUSSE

En ce qui concerne la position de la LP en matière laïque, le congrès national réuni à Montpellier les 26, 27, 28, 29 Août 1986, tient à confirmer les prises de positions antérieures ainsi que les termes de "L'Appel aux Citoyens", adopté lors de son congrès de Chauny en 1984.

Il se réfère par ailleurs à la résolution générale qui rappelle les bases philosophiques fondamentales de cette laïcité et ce que doivent être ses points essentiels d'application dans la société.

Unanimité -5 Abstentions.

MOTION BERNY-BARROIS

Face au consensus anti-laïque et antirépublicain qui se dessine à l'approche de la prochaine commémoration du bicentenaire de la Révolution Française, la LIBRE PENSEE entend tenir sa place en défense des acquis de la Révolution Française, notamment dans le domaine de la laïcisation des Institutions.

La LIBRE PENSEE jettera les premières bases de référence et de défense laïque qui fait tant défaut en cette période d'offensives sans précédent des héritiers de la démocratie chrétienne.

Le congrès de la LIBRE PENSEE propose que toutes les fédérations envisagent dès maintenant une campagne de rédaction des Cahiers de Doléances Laïques dans les départements afin de rassembler les laïques, les Républicains fidèles au combat séculaire pour l'instauration de la Démocratie fondée sur une stricte laïcisation des Institutions Républicaines.

UNIFICATION OU SEPARATION ?

(Une contribution de Marc Cognard
pour le congrès de Juin.)

L'ECHEC DE LA RAISON.

Les constitutions de 1946 et 1958, est-il besoin de le rappeler, établissaient un enseignement public, laïque et gratuit à tous les degrés, comme un devoir de l'Etat et la seconde élargissait même ce concept à la République (et non plus seulement à l'enseignement) laquelle devenait "une laïque, démocratique et sociale."

1 Certains ont pensé, partant de ces principes que les temps étaient venus de souhaiter un service public et unique de l'Education Nationale. N'était-ce pas à partir de bons sentiments créer par là même un esprit de combat de la part des cléricaux, animés par "l'esprit de haine" dont parlait E. Lavissee. Comme Caillaux l'avait pressenti lors des lois Combes: "J'entrevis que le combisme préparait les voies de la réaction", on peut affirmer que l'intégration dans un service public unique des écoles privées a été le déclic qui a préparé les voies à l'échec de la gauche aux législatives de mars 86.

Pourquoi les écoles privées ne peuvent-elles être intégrées dans un service laïque de la République?

- Parce que "l'instruction primaire a été rendue laïque, c'est à dire indépendante des différents cultes" (Ferdinand Buisson)

- Parce que la laïcité de la République démocratique, n'est "ni une confession, ni un dogme". Elle se définit par la méthode qui tend à affranchir des confessions et des dogmes, sans empiéter sur le domaine réservé, "toutes les institutions, et tous les services d'intérêt commun." (Ed. Herriot)

- Parce que le "Parti cléricale", une fois entré dans l'école n'en sortirait plus:

"Quand les circonstances l'aident, il est fort, très fort, trop fort! Il sait l'art de maintenir une nation dans un état mixte et lamentable, qui n'est pas la mort, mais qui n'est plus la vie. Il appelle cela gouverner..."

"Parce que tous les pas qu'a fait l'intelligence de l'Europe, elle les a fait malgré lui. Son histoire est écrite dans l'histoire du progrès humain, mais elle est écrite au verso. Il s'est opposé à tout."

C'est Victor Hugo le clairvoyant qui a prononcé ce plaidoyer pour la liberté de conscience et contre l'oppression du cléricisme.

On pourrait ajouter à tout cela les guerres de religion, les combats fratricides en Irlande, au Liban partout où les passions religieuses quelles qu'elles soient trouvent un terrain favorable à leur développement. Et même en France les affrontements récents à l'Assemblée pour la libération des femmes et leurs droits. Et



on aurait voulu les faire s'opposer dans une école unique où les parents se seraient offusqués, où les influences se seraient combattues, où les religions se seraient affrontées. La religion islamique, la deuxième de France n'est pas moins acharnée, pas moins aveugle ni moins tyrannique, là où elle domine que le parti cléricale en France.

Méfions-nous, soyons vigilants. Rendre l'instruction indépendante du dogme, quel qu'il soit, assurer l'égalité d'instruction et de culture c'est assurer la liberté dans l'enseignement laïque. Créer un enseignement unique contre ceux qui n'en voulaient pas c'était créer la destruction du principe de liberté dans l'enseignement.

Sait-on comment était composé le conseil supérieur de l'enseignement public il y a cent ans? Quatre archevêques ou évêques, deux ministres protestants, un grand rabbin, 3 membres du conseil d'état nommés par le pouvoir exécutif, 3 Membres de la cour de cassation, 3 membres de l'Institut et pas un seul professeur! On risquerait de revenir à une situation semblable avec quelques aménagements? Où était la liberté? Où était la justice?

Ces deux principes sont assurés par la seule école publique de la République laïque:
 "Tous les enfants quelles que soient leurs origines familiales, sociales, ethniques, ont un droit égal au développement maximum que leur personnalité comporte. Ils ne doivent trouver d'autres limites que celle de leur aptitude et de leurs efforts."

Si la diversification des fonctions et des responsabilités est commandée, par la fortune, par la classe sociale, par l'école que l'on fréquente, par la relation de croyance et non par la capacité et le courage, la démocratisation de la nation, l'égalité des chances, la justice sociale sont compromises et la liberté vaincue.

Marc Cognard.
 (Ancien directeur d'établissement public, DDEN, Libre Penseur.)

Le congrès a retenu la question à l'étude suivante pour 1987:

La LP et l'instruction publique
 Y a t'il aujourd'hui le développement d'un nouvel obscurantisme et si, oui, pourquoi? Comment continuer de nos jours le combat de Condorcet et des républicains pour l'instruction du peuple?
 Quelles sont les conditions dans lesquelles se mène ce combat à notre époque?

Les camarades de l'Ain étant chargés pour la deuxième année de la synthèse de la question à l'étude, ils font un appel à la solidarité. L'Essonne s'est offerte pour apporter une contribution... Les camarades peuvent donc se mettre dès maintenant à leur porte-plume...

EXTRAITS PRINCIPAUX DE LA RESOLUTION GENERALE.

Le congrès... constate et dénonce les déviations graves que font subir aux véritables concepts de laïcité des organisations ou mouvements considérés, jusqu'à présent, comme traditionnellement attachés à ce concept et auxquels leur passé imposait de lui rester fidèle.

Il s'indigne de ce que certaines de ces organisations invitent à leurs colloques ou à leurs débats, des représentants des confessions pour discuter de la laïcité, et aillent jusqu'à prôner un "dialogue institutionnel" avec les églises - alors que celles-ci, à qui un dialogue sur la question scolaire avait été proposé, ont entendu, même par des manifestations de rue, imposer leurs solutions, condamnant ainsi, elles-mêmes, le principe de tout dialogue avec elles.

"Institutionnaliser" de tels débats est, non seulement consacrer leur dictat, mais encore attenter à la loi de séparation des églises et de l'Etat qui exclut la reconnaissance, donc "L'institutionnalisation" des églises.

Le congrès prend acte de ce que de tels comportements, sous couvert d'une phraséologie laïque, crée de déplorables équivoques et aboutissent à briser le front laïque au profit de toutes les forces confessionnelles, qui se réclament elle-mêmes, de cette laïcité altérée pour perpétuer leur influence.

Dans ce contexte de confusion et de désarroi, le congrès tient à souligner avec force que:

- la laïcité que défend la Libre Pensée, depuis toujours, est, pour elle, un principe intangible qui ne tolère aucun aménagement, aucune compromission.

- La Libre Pensée n'a jamais décalqué et ne décalquera jamais sa conception de la laïcité sur les interprétations déformées que peuvent en donner telles ou telles organisations philosophiques, éducatives ou autres, se prétendant laïques - pas plus qu'elle ne saurait adopter aveuglément en matière de doctrine ou d'application

institutionnelle de la laïcité, les positions de telle ou telle fraction qui tendrait en son sein, à détourner son traditionnel courant de pensée au profit d'un appareil politique quel qu'il soit.

Ayant analysé la situation qui s'est développée au cours de ces dernières années, le congrès estime que l'intensité des débats autour de la seule question scolaire, les interférences politiques qu'ils ont exacerbés, sont à l'origine des confusions et des désarrois que l'on constate, hélas, parmi les militants laïques. La Libre Pensée elle-même polarisée sur ce problème scolaire, s'est centrée sur ce débat et a entraînée à des solidarités formelles qui ont pu créer des équivoques sur sa conception philosophique profonde de la laïcité.



Le congrès estime que :

-Il est donc nécessaire et opportun de rappeler que la laïcité de la Libre Pensée n'implique, en aucune façon, une complaisance systématique à l'égard de toutes les croyances, ni cette tolérance inconditionnelle qui a pour conséquence, de permettre que cette même laïcité serve de couverture aux revendications des églises.

-Il convient de préciser, sans ambiguïté, que la philosophie de la Libre Pensée est fondamentalement anti-religieuse, puisqu'aux termes mêmes de ses statuts elle regarde "toutes les religions erronées dans leurs principes, néfastes dans leurs actions, comme les pires obstacles à l'émancipation de la pensée", émancipation inséparable, à ses yeux, de l'émancipation

économique et sociale en vue de la réalisation d'une cité égalitaire et fraternelle.

Le congrès tient donc à souligner, pour tous ses militants, amis et pour l'opinion, que c'est dans cette même perspective que doivent se situer toutes les luttes ponctuelles de la LP :

- Pour l'institution d'un véritable service public d'instruction, gratuit obligatoire, unique et laïque.
- Contre les revendications de l'enseignement privé et le principe même de l'existence, à terme de cet enseignement qui exige le respect des consciences dans l'enseignement public et le viole dans ses établissements, et qui-en attendant sa disparition totale ne doit bénéficier d'aucun fond public et ne doit faire l'objet d'aucune fusion avec le public.
- Pour l'application stricte du principe de séparation des Églises et de l'État, principe renié par la Vème République dont la LP ne cesse par ailleurs de dénoncer les Institutions, l'exclusion des églises de toute participation à des institutions ou manifestations publiques et la limitation de leur activité aux seules fonctions culturelles, tant que les croyances n'auront pas disparu de la mentalité collective.
- Pour la représentation du courant de pensée antireligieuse à travers les médias, au moins égale à celle dont bénéficient actuellement les organisations confessionnelles.

Le congrès, ayant rappelé ces positions et ayant ainsi démarqué sa laïcité par rapport à toutes les conceptions spécieuses qui peuvent en être développées par ailleurs, lance un appel vibrant à tous les laïques, à tous les esprits libres-à tous ceux qui refusent les obscurantismes de toutes sortes camouflés sous des masques libéraux; et particulièrement aux jeunes, déroutés par les compromissions, dévoiements, abandon, etc... actuellement constatés-pour se regrouper autour de la LP,

seule organisation philosophique désormais intangiblement fidèle à un idéal de véritable libération des esprits, conforme aux traditions anti-cléricales de la France républicaine.

EXTRAITS PRINCIPAUX DE LA RESOLUTION
FONDEE SUR LA QUESTION A L'ETUDE 1986
LA LIBRE PENSEE ET LES INSTITUTIONS
DE LA VÈME REPUBLIQUE.

La constitution de la Vème République est une réaction autoritaire contre le parlementarisme, expression de la démocratie. Un pouvoir fort est voulu pour contenir les revendications sociales et favoriser le capitalisme en même temps que le retour à un ordre moral voulu par l'église. Nous condamnons cette constitution dans ses origines, ses motivations et ses dispositions. Les libres penseurs, dont l'objectif est l'avènement d'une société supprimant l'exploitation de l'homme par l'homme, participent néanmoins aux luttes permettant de garantir et de développer les libertés démocratiques.

La Libre Pensée s'identifie à la revendication prioritaire des droits de l'homme et des libertés publiques inséparables du fonctionnement démocratique et de la laïcité des Institutions. La société ne peut être qu'une société de droit absolu, et la République française doit tendre à cet idéal. Le progrès doit tendre à émanciper l'être humain de toutes les oppressions. Un des facteurs essentiels de cette dignité est l'égalité de tous les citoyens.

.....
Considérant que le sens civique et critique de la responsabilité ne peut s'acquérir qu'à l'école laïque, la Libre Pensée souhaite que l'article ci-après figure dans toute nouvelle proposition de constitution, afin d'en expliciter le caractère laïque, bafoué jusqu'à ce jour par tous les pouvoirs politiques, quelle qu'en soit l'idéologie:

"La République garantit à tous les futurs citoyens une instruction laïque, financée sur deniers publics, affranchie de tout dogmatisme, préjugé ou groupe de pression à caractère confessionnel, idéologique, politique, philosophique, étatique, militaire, économique ou autre, et offrant à tous les enfants, grâce à des moyens matériels et pédagogiques conséquents, la possibilité d'accéder au meilleur ni-

veau culturel possible. Cet enseignement aura un caractère universel de respect des libertés et droit de langue, de fraternité et de solidarité entre les peuples, bases indispensables d'une paix durable entre les hommes et assurera un caractère plus démocratique à l'exercice de la souveraineté du peuple."

En conclusion de ses travaux sur la question à l'étude, la Fédération Nationale de la Libre Pensée, réunie en congrès à Montpellier, réaffirme que la disparition des institutions antidémocratiques de la Vème République est la condition pour le rétablissement d'une véritable démocratie dont le peuple définira lui-même la forme et le contenu.

COMMISSION DES RESOLUTIONS:

Le congrès de Montpellier de la LIBRE PENSÉE se félicite du succès de la manifestation d'Abbeville et appelle toutes les fédérations du Nord de la France à préparer activement et à manifester tous les ans à Abbeville en commémoration du martyr du Chevalier de la Barre, afin de renouer avec une tradition séculaire de regroupement de tous les citoyens attachés à la tolérance et aux libertés

Extrait d'un document de la Ligue de l'enseignement qui fut largement discuté par le congrès national de la L.P.

"Suite aux conclusions du rapport "Laïcité 2000" le congrès de la Ligue de l'Enseignement, réuni à Lille, demande à l'ensemble de ses structures constitutives (locales, départementales régionales et nationales) de tout mettre en oeuvre pour réaliser d'ici 1989 les sept programmes d'actions dont les grands axes sont les suivants :
.....
(suit l'énumération des 6 premiers points)

7. Un programme de concertation et de discussion au niveau national avec les églises. La ligue proposera aux

représentants des différentes confessions l'ouverture d'un dialogue en vue de la création d'une conférence nationale permanente ayant pour objet la recherche de solutions concrètes aux problèmes d'éducation, de culture de civilisation.



**NI DIEU
NI MAITRE**

D E R N I E R H O M M A G E

Le mercredi 17 Septembre 1986 une délégation de cinq camarades de la Fédération est allée au Columbarium du Père Lachaise rendre un dernier hommage à notre camarade Odette LAMY, décédée après une longue maladie. Nous exécutons en cela une volonté dernière. La dépouille a été saluée du drapeau rouge de la Fédération Nationale. Un discours relatant les engagements multiples de notre amie a été prononcé: militante de la gauche révolutionnaire de la SFIO, ancienne résistance, membre de plusieurs organisations féministe depuis 1938, militante de la Libre Pensée depuis 1960 et de la LDH depuis 1970, la Fédération s'incline devant sa mémoire. Elle appartenait à la génération du serment de Vincennes, et avait su continuer à défendre dans les organisations auxquelles elle appartenait, l'idéal laïque et anticlérical qui est le nôtre.

PETITION NATIONALE A MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

A TRANSMETTRE AUX ELUS POLITIQUES

Le 4 octobre prochain, le chef de l'Eglise catholique et romaine, effectuera un voyage en France. D'ores et déjà, les media ont annoncé que vous-même, Monsieur le Président, ainsi que certains ministres et élus locaux départementaux ou régionaux, entendent recevoir ce personnage dans l'exercice de leurs fonctions officielles.

La LIBRE PENSEE qui s'honore d'avoir été à l'origine du vote de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat, tient à rappeler qu'en application de cette loi, il est inconcevable qu'un personnage officiel rende cet hommage public aux représentants d'une hiérarchie religieuse quelle qu'elle soit.

La religion est une affaire privée qui ne doit en aucun cas être mêlée aux fonctions officielles publiques d'hommes qui représentent l'ensemble des citoyens dont les engagements religieux ou philosophiques sont les plus divers.

C'est pourquoi les soussignés s'adressent à vous, Monsieur le Président de la République, et vous demandent de renoncer à recevoir publiquement le pape Jean-Paul II, à inviter tous les élus de la République et tous les représentants des Institutions publiques à respecter la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat, en s'abstenant de recevoir le représentant d'un culte dans le cadre de leurs fonctions officielles.

"La République ne favorise ni ne salarie aucun culte".

NOM

ADRESSE

SIGNATURE

AG du 8/10/86 Salle de la Bourse Nancy
Réaulation générale!
Capitaine sur l'air Nos débuts
et bulletin en jeu avant

La Raison

Mensuel de la Libre Pensée Française

Association Loi 1901

DIRECTION

A. Lorulot de 1957 à 1963

Directeur : **Roger Lebrusse**

Chaque deuxième dimanche
sur FRANCE-CULTURE, à 9 h 35

**La Libre Pensée
vous parle**

L'IDÉE LIBRE

Revue culturelle de la Libre Pensée
paraissant tous les deux mois

Abonnement d'un an (6 numéros) Normal :
60 F - De soutien, étranger et outre-mer par
avion : 70 F L'IDÉE LIBRE, C.C.P. Paris
4665 19 S ou chèque bancaire à l'ordre de
L'IDÉE LIBRE, 10-12, rue des Fossés Saint-
Jacques, 75005 Paris